
ICANN71 | Forum de politiques virtuel – Séance sur les politiques de l'At-Large 2 : les modèles de gouvernance des ccTLD - Témoignages d'utilisateurs finaux de l'At-Large
Mardi 15 juin 2021 – 10h30 à 12h00 CEST

AVIS DE CORRECTION : dans l'enregistrement Zoom de la présentation faite le 15 juin 2021 lors de la « Deuxième séance d'At-Large sur les politiques : modèles de gouvernance ccTLD - Témoignages des utilisateurs finaux d'At-Large », de la minute 21h00 à la minute 28h50, l'intervenant fait erronément référence au domaine de premier niveau géographique **.cx** à plusieurs reprises. Par ailleurs, les accusations n'auraient pas dû être adressées à un gestionnaire de ccTLD mais à un titulaire de nom autorisant des enregistrements au troisième niveau. Toute référence au **.cx** au cours de cette présentation a été involontaire et non intentionnelle. Le public est prié d'ignorer toutes les références faites au **.cx** dans l'enregistrement vidéo, le chat et la transcription de la présentation.

Bien que la référence erronée à l'opérateur ccTLD concerné ait été immédiatement rectifiée pendant la séance, nous souhaitons corriger explicitement l'enregistrement public de cette séance.

L'ALAC s'excuse pour toute confusion ou tout préjudice que ces commentaires ont pu causer.

GISELLA GRUBER : Bonjour ou bonsoir et bienvenue à notre deuxième séance At-Large policy sur le modèle de gouvernance ccTLD, témoignages d'utilisateurs finaux.

Je m'appelle Gisella Gruber et je suis responsable de la participation à distance pour cette séance. Veuillez noter que cette séance est enregistrée et qu'elle suit les normes de comportement attendues de l'ICANN.

Les questions et commentaires soumis dans le chat ne seront lus à haute voix que s'ils sont présentés sous la forme appropriée, comme je l'ai indiqué dans le chat.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Je lirai les questions et commentaires à haute voix pendant le temps alloué par le président ou le modérateur de cette séance. Le service d'interprétation simultané sera disponible en anglais, français et espagnol. Cliquez sur l'icône d'interprétation sur Zoom et sélectionnez la langue dans laquelle vous souhaitez écouter la séance.

Si vous souhaitez parler, veuillez lever la main dans la salle Zoom et lorsque le modérateur de la séance dira votre nom, veuillez activer votre micro. Avant de prendre la parole, assurez-vous d'avoir sélectionné la langue dans laquelle vous allez parler dans le menu d'interprétation. Veuillez indiquer votre nom pour l'enregistrement et la langue dans laquelle vous allez parler si ce n'est pas l'anglais.

Au moment de parler, veuillez à mettre en sourdine tous les autres dispositifs et les notifications. Veuillez parler clairement et à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation exacte de vos propos.

Cette séance comprend une transcription automatique en temps réel, veuillez noter que cette transcription n'est pas officielle et ne fait pas autorité. Pour visualiser la transcription en temps réel, cliquez sur le bouton « close caption » dans la barre d'outils Zoom/

Je vais maintenant donner la parole à notre modérateur, Olivier Crepin-Leblond.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Gisella. Je m'appelle Olivier Crepin-Leblond et je serai très heureux d'avoir cette séance intéressante aujourd'hui sur les ccTLD.

Il y a différents types de noms de premier niveau, les gTLD, les noms de domaine génériques, et il y a également les ccTLD pour les codes pays. Il y en a d'autres depuis une dizaine d'années. Il y a ces ccTLD qui sont ceux qui viennent d'un pays précis, avec un code pays et les internautes ne connaissent pas bien la différence entre les ccTLD et les gTLD.

À l'ICANN, nous sommes bien conscients de ces différences en raison des noms de domaine génériques qui sont gérés par la GNSO et les ccTLD qui sont gérés par l'organisation de soutien ccNSO.

Donc il y a une différence pour nous, à l'ICANN. Il y a une différence également entre les différents types de ccTLD et les différentes structures juridiques sur lesquelles reposent ces ccTLD.

Donc aujourd'hui nous allons explorer ces points. Nous allons commencer avec une excellente présentation de Katrina Sasaki qui était membre et présidente de la ccNSO. Elle va nous donner des détails sur ces différences.

Ensuite nous pourrons parler un petit peu de l'expérience des utilisateurs de la communauté At-Large, dans le monde entier. Certains de ces utilisateurs, il y a des gouvernements, le secteur privé qui parfois s'occupent de ces ccTLD. Et nous allons voir comment cela est géré donc et quel type d'organisation s'occupe de ces ccTLD.

Donc nous sommes déjà un petit en retard, mais pas de problème, nous avons du temps pour débattre de tout cela un petit peu plus tard. Nous allons tout d'abord donner la parole à Katrina Sasaki qui était

présidente de la ccNSO récemment. Et je vous passe donc le relai pour votre présentation qui va apparaître magiquement à l'écran.

KATRINA SATAKI:

Oui, absolument, merci beaucoup Olivier. Bonjour à toutes et à tous. C'est excellent de vous voir même si on n'est pas en présentiel. Merci beaucoup.

Donc je ne sais pas si vous vous rappelez la dernière fois que nous nous sommes rencontrés à Montréal, en présentiel, et nous avons parlé des ccTLD, comme l'a rappelé Olivier.

Donc il y a quelques nuances que nous devons bien comprendre. Donc j'aimerais commencer par quelques diapositives que j'avais présentées à cette réunion.

Lorsque l'on parle des noms de domaine de premier niveau, on parle de codes génériques ou de codes pays, de ccTLD ou de gTLD. Donc les ccTLD ont plus de 30 ans et il y a peu de gTLD qui sont aussi anciens. Donc beaucoup de noms de domaine ont été enregistrés de part les années. Il y a des ccTLD qui sont absolument énormes. Vous pouvez voir la liste des noms de domaine de premier niveau les plus importants. Sept d'entre eux sont des ccTLD.

Donc, d'un point de vue technique, il n'y a pas de différence entre les ccTLD et les gTLD. Mais au niveau de la politique et des politiques, là il y a des différences qui sont énormes.

Tout d'abord, vous vous en rappelez peut-être depuis Montréal, les ccTLD sont affectés par ISO 3166 de l'Organisation Mondiale de Normalisation, et chaque ccTLD ou responsable de ccTLD, c'est l'entité qui est responsable donc des opérations du ccTLD et bien leurs obligations c'est de s'assurer qu'il y a un respect des règles, qu'il y ait un bon fonctionnement du ccTLD.

Donc on rappelle toujours tout cela lorsque l'on parle de la gouvernance, du modèle de gouvernance pour les ccTLD. C'est très large.

Donc une taille ne convient pas à tout le monde, ça c'est absolument vrai, on ne peut pas avoir un modèle unique et le répliquer pour tous les ccTLD. Il faut réfléchir un petit peu différemment et prendre des éléments apprendre les uns des autres, nous partageons et nous apprenons de cette manière. Mais il faut toujours considérer les circonstances locales, les lois locales, les structures en place au niveau local, au niveau juridique. Vous allez suivre votre propre modèle, vos propres politiques de votre communauté internet.

Il y a d'autres différences également, il y a des modèles d'enregistrement différents, modèles de gestions différentes et des structures juridiques qui sont différentes. Donc quel type d'organisations nous avons ? Nous avons des structures juridiques différentes, nous allons en débattre un petit plus. Quelles sont les structures juridiques que nous avons pour ces ccTLD, comment sont-elles gouvernées ? Et vous allez peut-être arriver à des conclusions intéressantes !

Mais avant cela, ce que j'aimerais souligner, ici même, c'est que les responsables des ccTLD doivent s'assurer que ça fonctionne, que ça fonctionne bien. Au niveau technique, il y a un besoin de compétences ou bien il faut qu'ils reconnaissent qu'ils ne sont pas au niveau technique et qu'ils s'assurent qu'il y ait une passe technique d'assurée. Parce qu'en fin de compte, ce qui est essentiel pour les ccTLD, c'est que techniquement ça fonctionne.

Parce que si le ccTLD ne fonctionne pas, et bien tout cela ne veut plus rien dire. Que ce soit une entreprise qui est à la base du ccTLD, que c'est une organisation à but non lucratif ou un gouvernement. Donc les ccTLD doivent être des domaines qui fonctionnent bien, c'est cela le plus important.

Donc pour revenir aux structures juridiques, une nouvelle fois, on peut observer une diversité. D'une manière intéressante, il y a de cela exactement 1 an, la ccNSO a réfléchi à un point, on a demandé à nos organisations régionales de résumer des informations sur leurs membres et on a obtenu des chiffres de cette manière.

Et chaque région avait un modèle qui dominait. Peut-être de manière assez marginale, mais il y avait la domination d'un modèle. Vous pouvez le voir, c'est le domaine qui domine dans chacune des régions du monde, que ce soit une université, à but non lucratif ou pas, mais les choses peuvent changer. Et cela s'applique également aux responsables des ccTLD. Parfois il y a un transfert d'une entité à une autre.

Donc par exemple, le nombre de transferts depuis 2003, vous l'avez à l'écran, comme vous pouvez le voir ça c'est le nombre de transferts. Ce

n'est pas exactement la même chose que le nombre de ccTLD. Parce qu'il y a des ccTLD qui sont transférés plusieurs fois. Donc c'est un modèle un petit peu différent.

Mais ce que nous avons effectué, nous avons pris en compte ces transferts et nous avons vu s'il y avait un changement dans la structure juridique.

Vous voyez ici le graphique, comme vous le voyez, le groupe le plus important de transfert s'est produit lorsque le gérant du ccTLD est donc une compagnie privée. Bien sûr cela varie d'une région à l'autre, d'un pays à l'autre. Donc ces chiffres sont approximatifs.

Bien sûr, comme vous le voyez, le plus grand nombre de transferts se sont produits au sein des structures gouvernementales.

Donc voilà les chiffres que je voulais vous montrer. Chiffres que nous avons recueillis rapidement pour vous. Voici la diapo de résumé et je vous rends la parole Olivier.

Allez-y.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, j'ai dû appuyer sur le bon bouton. Merci Katrina. C'est très intéressant. Comme vous le voyez, ce n'est pas un système unique ou universel, une taille universelle. Donc on voit qu'on peut avoir un mélange de gouvernements, de codes pays, tout cela en combinaison avec un cadre gouvernemental, un cadre d'utilisateurs finaux.

Donc tout cela est similaire au système des entreprises à but non lucratif ou des associations à but non lucratif.

KATRINA SATAKI: Oui, peut-être que c'est comme ça.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, donc c'est très bien. Merci pour votre présentation, cela nous donne une très bonne idée, on voit très bien que ce n'est pas une taille universelle, que ça ne fonctionne pas pour tout le monde.

Maintenant nous avons des membres du monde qui sont, bien sûr, soit titulaires ou non et qui sont seulement des utilisateurs finaux qui utilisent des ccTLD locaux. Ils vont maintenant partager leur expérience sur ce sujet, à savoir s'ils savent quel cadre utilise leur ccTLD et quel genre de gouvernance sous laquelle les ccTLD fonctionnent. Nous allons voir leur suivi. Et nous avons des personnes qui vont nous faire des présentations. Certaines ne sont pas encore arrivées.

On va commencer avec Barrack Otieno. Barrack est membre de l'AFRALO. Barrack vient d'Afrique. Nous avons Holly Raiche de LAPRALO qui est en Australie, elle va parler du .AU. Et nous avons Andrew d'APRALO, du Vanuatu, .VU. Sébastien Bachollet qui est président d'EURALO, il va parler de .FR, Yrjo Lansipuro qui est membre d'EURALO qui va nous parler pour .FI pour la Finlande. Nous avons un autre membre de LACRALO qui va nous parler de .AR et un membre de LACRALO qui va nous parler .CL pour le Chili et Marita qui va nous parler

pour [inaudible] et ensuite nous avons des membres de NARALO qui vont intervenir.

Donc ce sera intéressant d'avoir ces points de vue variés. Et certains de ces participants ont des diapositives de présentation, voyons si le personnel peut nous aider.

Barrack, à vous.

BARRACK OTIENO:

Merci Olivier pour cette présentation. Je vais passer à la prochaine diapo. Je vais être bref. Prochaine diapo. Oui, très bien

Je voudrais aussi vous dire que je porte un autre chapeau, je fais autre chose, je suis un des vice-présidents, un des gérants des ccTLD africains.

Nous avons une autre personne avec nous qui nous a aidés, Katrina en l'occurrence, ce qu'elle dit est exact. Il y a eu beaucoup d'intérêts pour les opérateurs de registre en Afrique.

Le rôle de l'internet est important dans l'arène politique et géographique. Bon cela a changé bien sûr les modèles de ccTLD.

J'ai fait cette présentation en 2017 et je l'ai présentée lors du forum sur la gouvernance en Afrique. Et nous avons vu que les gouvernements ont donc 45 % des structures, les universités 12 %, les entreprises privées sont à 26 % et les partenariats privés et publics sont à 17 %.

Donc les gouvernements sont devenus très, très intéressés. Mais la plupart du temps ils n'ont pas l'expertise nécessaire pour fournir ce qu'il

faut ccTLD, comme l'a dit Katrina. Et c'est pour ça que nous avons vu une transition.

Comme vous le voyez à l'écran, la plupart des gouvernements ont des contacts administratifs en lien avec des organisations techniques dans leur pays pour pouvoir opérer et gérer leur ccTLD.

Comme vous le voyez, dans la plupart des pays, il y a maintenant des textes de lois qui peuvent gouverner ces opérateurs de registre. Nous voyons aussi que la plupart des pays ont des opérateurs de registre de ccTLD qui ont du succès et ce sont en général des entreprises privées ou des entreprises mi-privées mi-publiques, parce qu'ils ont l'expertise pour gérer ces opérateurs de registre.

Ce qu'on a vu aussi, c'est que le modèle le plus commun, le plus réussi, c'est un modèle en combinaison entre opérateur de registre et bureaux d'enregistrement. L'Afrique a 400 bureaux d'enregistrement. Au Kenya, il y a 200 bureaux d'enregistrement. Et je pense que c'est la même chose au Nigéria. Et voilà les marchés les plus importants lorsqu'il s'agit des affaires des bureaux d'enregistrement.

Et maintenant il y a la question des titulaires de nom de domaine.

Maintenant, comme on le voit, il y a des mécanismes de protection des données qui sont mis à jour dans beaucoup de pays. Donc maintenant les informations des titulaires dans le WHOIS sont mises à jour. Bien sûr il y a de plus en plus de supervision dans ce sens.

On reviendra là-dessus plus tard. Je pense que de toute façon j'ai dépassé mon temps alloué de 3 minutes.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Barack. Tout cela est très intéressant, beaucoup de détails. Je me souviens, certains de ces TLD ont commencé dans les années 90 avec plusieurs personnes qui se sont rassemblées pour les enregistrer et pour les mettre en œuvre. Et c'est bon de voir comment tout cela a progressé et c'est incroyable.

Donc passons à la prochaine intervenante, Holly Raiche, qui est en Australie avec .AU. Donc elle va nous parler du ccTLD .AU

Ça prend du temps de passer de l'Afrique à l'Australie, mais on y arrive à la vitesse du son... Holly, si vous voulez nous parler, il serait bon que vous allumiez votre micro...

HOLLY RAICHE : Oui, je fais ça très souvent. Donc je vais reparler des différentes catégories dont Katrina a parlé sur sa diapo tout à l'heure.

Donc pour parler de ma diapositive, quand il s'agit du cadre juridique, nous étions le premier code pays en 2001, au sein de l'ICANN. La structure est à but non lucratif et elle est supervisée par le gouvernement.

En 2017 le gouvernement avait donc fait une étude et donc par la suite on a changé de PDG, de président du conseil, etc. Donc voilà. Nous avons donc changé les manières dont nous faisons les choses.

Maintenant, nous avons de très bonnes relations avec tout le monde et le modèle est très gérable. Nous avons donc un système de

communication. Alors pour l'instant c'est géré comme une organisation à but non lucratif.

S'agissant de la gestion, nous avons deux TLD, certains d'entre eux ne sont plus utilisés. Nous avons une gamme de politique, nous avons des TLD ouverts, ce qu'on appelle ouvert c'est pour les groupes qui ont les critères pour s'enregistrer. Nous avons des communautés en Australie qui voulaient leur propre nom. Nous avons des TLD fermés, où il y a donc des réglementations spécifiques, par exemple vous devez être une institution éducative, académique ou gouvernementale ou CSIRO. Donc nous avons des réglementations spécifiques à savoir comment les entités peuvent utiliser les noms ou pas.

Donc au niveau de l'enregistrement, nous avons l'enregistrement à travers les opérateurs de registre, pardon les bureaux d'enregistrement et les revendeurs, les enregistrements directs sont approuvés par le conseil d'administration AUDA.

Et, quand on revient quelques années en arrière, on voit que ce qu'il se passe maintenant nous permet d'élaborer des politiques. Donc nous espérons que d'ici les deux ou trois années à venir ou l'année prochaine, les choses vont aussi s'améliorer, la participation, pour nous c'est important quand il s'agit de l'implication et l'engagement, il faut que ce soit très transparent.

Il y a deux comités en place, un comité consultatif technique et un pour le secteur des choses en général. En plus nous avons des panels consultatifs sur des questions spécifiques qui sont ouverts à tous les secteurs.

Lorsqu'il y a de nouvelles règles, il y a là un panel avec des membres qui viennent de différents secteurs. Et lorsqu'il y a des décisions de prises elles sont ouvertes. Toutes les questions sont ouvertes au public. Il y a des périodes de commentaires publics pardon.

Prochaine diapo.

Nous savons tous qu'il y a plusieurs territoires en Australie et il y a des questions de souveraineté politiques et de territoires. Il y a des territoires australiens qui correspondent à d'autres territoires. Parce que 4 îles ont leur propre ccTLD, il n'y a aucun problème dans ce sens. Vous les voyez sur l'écran.

Donc, comme vous le voyez, on a une présence australienne dans l'Antarctique, nous avons une position assez étrange parce que nous devons avoir des administrateurs. Par exemple l'île de Norfolk est gérée par NF et par quelqu'un d'autre. L'île de Christmas, qui est un territoire australien et donc CX va obtenir ces deux lettres.

Nous avons tous ces petits territoires. Il y a des choses qui ont été faites avant l'IANA, c'était donc pré-ICANN. Et donc les domaines ont été sous-traités par d'autres entreprises.

En fin de compte, c'est là où il y a beaucoup d'activités criminelles et d'abus des enfants. Et l'Australie doit véritablement faire plus au niveau de cette souveraineté sur CX, sur cette île Christmas.

Donc dans Wikipédia, on peut lire qu'en 2018 CX était prêt à être vendu pour 500 000 dollars et elle a été utilisée par une autre entreprise. Mais pour le moment, un territoire politique en Australie et ça c'est un site

très problématique. On a déjà parlé de cela. Donc ça c'est un contraste par rapport à ce qui est très bien géré à des codes pays qui sont très bien gérés et d'autres qui sont problématiques.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Holly. C'était un peu plus que 3 minutes, mais c'était tout à fait intéressant.

Donc nous allons continuer rapidement avec notre liste d'intervenants pour ne pas perdre de temps. Nous voulons également poser des questions et je vois qu'il y a beaucoup de personnes sur le chat. Sebastien Bachollet va maintenant prendre la parole et nous parler de .FR, donc le ccTLD pour la France.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Oui, je ne vais pas passer plus de 3 minutes je pense. Donc vous avez le conseil d'administration de l'AFNIC, moi je suis à la tête de la commission financière. Je vous parle de Bourgogne, en France, et j'espère vous voir de visu le plus tôt possible.

Donc établi en 1997, AFNIC est l'acronyme de l'association française pour le nommage. AFNIC est une organisation à but non lucratif pour .FR et pour les territoires français comme .RE.

Donc je vais vous indiquer sur le chat tout ces points, donc vous aurez plus d'informations sur le chat si possible.

Qu'est-ce que je peux dire d'autre ? Des territoires où il y a des noms de domaine, c'est pas seulement un pays, comme vous allez le voir. Et ça c'est un point intéressant à soulever.

Donc AFNIC c'est également pour des gTLD, .MMA, .PARIS par exemple aussi. Depuis 1986 .FR c'est le TLD national français. En 2006 il était ouvert uniquement aux entreprises et on ne peut pas avoir en tant qu'utilisateur final un .FR. Ça c'est pour le bien public et l'intérêt général.

Nous contribuons à un internet sécurisé et stable et la communauté internet française joue donc un rôle essentiel là-dedans.

C'est un budget de 19 millions d'euros avec environs 80 membres du personnel pour .FR. Donc c'est 8 % de la part de marché en France et 3,8 millions de noms de domaine, avec des revendeurs et des bureaux d'enregistrement accrédités par l'ICANN.

Le conseil d'administration d'AFNIC est composé de 5 personnes comme on le voit, des membres fondateurs, du centre de recherches qui gérait avant .FR, il y a également les ministères qui sont représentés. Le Collège international a un représentant, les unités constitutives et les utilisateurs sont représentés. Je représente l'Internet Society. Donc je suis un des bureaux d'enregistrement.

.FR, ça c'est, comme je l'ai dit, le bien commun. Pour la communauté, il y a 90 % des profits de .FR qui vont vers la fondation AFNIC pour la solidarité. Donc la Fondation de France joue également un rôle important avec des projets caritatifs pour lutter contre le fossé

numérique et l'accès à l'internet pour tous, combattre également l'analphabétisme au niveau de l'internet.

Donc le gouvernement français demande des dossiers et c'est le cas actuellement. Donc c'est Un monde, Un internet, UN.FR.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Sébastien. Donc c'est un modèle intéressant, c'est voir la progression au niveau d'AFNIC, c'est à but non lucratif mais il y a également des aspects gouvernementaux, comme par exemple la Finlande où nous allons aller avec Yrjo Lansipuro.

YRJO LANSIPURO : Merci beaucoup. Oui, .FI, c'est assez différent parce que c'est un des rares modèles gérés par le gouvernement, par un gouvernement en Europe, depuis 35 ans. C'était un des tout premiers ccTLD affectés par Jon Postel à l'université de Tampere de technologie en 1986. Donc .FI pour la Finlande.

Ensuite cette université a travaillé jusqu'en 1997. Le gouvernement a repris le flambeau en 1997. C'était une gestion assez restreinte, uniquement des personnes morales finlandaises pouvaient avoir un nom de domaine et les règles ont été relaxées étape par étape. Il y a une révision qui a été effectuée en 2012 et il y a eu un nouveau modèle, un modèle gouvernemental mais également avec des bureaux d'enregistrement et des registres à partir de 2016 et il n'y avait plus de critère de résidence à partir de 2016. Donc partout vous pouvez avoir un .FI si vous le désirez.

Cela représente 520 000 domaines. Pendant la pandémie, plus 20 % de domaines .FI, nous allons le voir sur la prochaine diapo.

Oui, très bien. Donc ces commentaires proviennent d'un ami qui est gérant de ce CC, Juhani Juselius, vous le connaissez peut-être. Et ça, c'est du point de vue du CC, du code pays, mais c'est pertinent également pour les utilisateurs.

Donc il y a une stabilité financière à .FI, c'est également très durable et cela fonctionne bien. Il y a un modèle qui leur donne un meilleur contrôle des bureaux d'enregistrement pour réduire l'utilisation malveillante du DNS. On leur dit : connaissez vos clients. Ça ce n'est pas uniquement écrit dans le contrat, c'est une obligation.

Nous avons également des aspects bureaucratiques parfois. Mais ce qui est préoccupant, c'est qu'il y a eu des coupures budgétaires et que l'équipe qui gère le domaine est vraiment limitée au minimum. Ça, c'est négatif pour les utilisateurs finaux et également pour le service apporté.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Yjro, ce qui est intéressant est de voir le positif et le négatif, ce que l'on perd ou que l'on gagne. Un autre modèle basé sur le gouvernement, nous allons passer sur un autre continent, en Amérique latine, avec Alberto Soto qui va s'exprimer pour .AR. Alberto vous avez la parole.

ALBERTO SOTO: Merci Olivier, bonjour ou bonsoir de Buenos Aires en Argentine. Il est 6 h du matin et il fait 6 ° ici.

Donc nous avons commencé en 1997 sans restriction, sans trop de régulation. L'enregistrement était gratuit. En 2014 il y a eu des abus de cette gratuité, il y a eu un problème sérieux au niveau de la standardisation qui était attendue, des centaines de personnes avaient des centaines de domaines sans justification.

Cela dépend maintenant du service de la présidence du pays qui gère tout cela, sauf .EDU qui est le réseau universitaire.

Depuis 2017, il y a eu une mise en place du DNSSEC, j'y ai contribué.

Mais avant 2016 il y avait un système de WHOIS, il y a un [inaudible] en Argentine qui gère tous les ISP d'argentine et en 2017, avec .AR, nous avons eu un nouveau réseau qui a permis de rediriger un petit peu tout cela, pour aller avec le NODE, le nœud le plus proche, et pour soutenir [inaudible], cet échange.

Nous avons une méthodologie pour tous ces noms de domaine, pour de nombreux enregistrements de fondations, comme je l'ai dit auparavant il y a eu une disponibilité très générale des sites web aujourd'hui. Et il y a des noms de domaine non réservés annuellement, il y a des critères, il y a des publications pendant deux jours, les coûts sont inclus, et c'est approuvé par la suite.

Donc il y a toujours la possibilité de faire appel pour les personnes qui sont intéressées par cela. Les utilisateurs finaux, sur la gauche, peuvent demander donc devant NECAR d'avoir un appel et de passer devant l'administration fédérale avec les bureaux d'enregistrement qui offrent ces services.

Mais tout doit être enregistré avec cette agence gouvernementale et tout cela doit être bien documenté.

Il y a des initiatives au niveau de Blockchain Federal Argentina. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Alberto pour ces informations. C'est un angle également très différent que vous avez. C'est un modèle gouvernemental. Nous voyons donc les différences entre tous les modèles que nous voyons aujourd'hui.

Nous allons passer au-dessus des Andes et aller au Chili avec Humberto Carrasco.

HUMBERTO CARRASCO: Merci beaucoup. Je m'exprime en espagnol.

Merci beaucoup Pablo. Chers amis, je ne vous ai pas vu depuis quelque temps. Merci beaucoup, les choses ont été un petit peu difficiles pour moi parce que j'ai été nommé doyen de la faculté de droit. Mais lorsqu'on m'a demandé de parler sur ces sujets et bien j'ai pris quelques minutes pour gérer cela.

Je suis désolé, je n'ai pas de présentation, mais je vais parler des trois questions, des trois thématiques dont mon ami Olivier parlé, donc en parlant de NIC Chili.

C'est un opérateur de registre qui a un cadre juridique très spécial. Il se rapporte à l'université du Chili, donc l'université des maths et de la technologie. Jusqu'à un certain temps, cela faisait partie du département technique de la technologie et ensuite c'est devenu un centre dans la structure de l'université. Cela est très important parce qu'en fin de compte c'est une entité de loi publique, pas privée. Donc c'est réglementé par les lois des consommateurs. Il y a donc des contrats, des utilisateurs, et donc l'opérateur de registre. Donc tout ça est géré par le droit commun.

Il y a maintenant aussi un système hybride. Margarita Valdez, [Louise inaudible], Patricio Poblete, toutes ces personnes qui travaillent avec moi pourraient mieux vous expliquer la gouvernance. Mais je regarde cela par rapport de vue de l'utilisateur final.

En tant qu'utilisateur qui a plusieurs domaines, sachez que le système est assez pratique pour les utilisateurs finaux. Donc au niveau de l'enregistrement, le prix d'achat des domaines été plutôt économique. Je pense que c'est un petit peu plus de 10 \$ par an. Au début c'était moins cher, mais il y a eu beaucoup d'abus lors de l'enregistrement. Donc au début c'était gratuit, mais avec tous les abus qu'il y a eu, ils ont commencé à poser un prix, donc 10 \$ avec des millions de personnes qui l'utilisent. Ça va donc.

Il y a des millions de noms de domaine qui ont été enregistrés depuis l'année dernière.

Et je pense que c'est un système intéressant parce qu'à l'université nous avons un accord avec NIC Chili. Nous avons un système de plaidoyer

pour pouvoir avoir des processus d'arbitrage. Nous avons 300 arbitrages qui ont été réalisés par les comités consultatifs au centre.

J'ai aussi moi-même une organisation que je gère.

Donc je vois qu'il y a énormément d'amélioration au niveau du soutien des utilisateurs finaux et donc il y a énormément de support.

Bon vous voyez, c'est un petit peu des informations générales, mais voilà ce que j'avais à vous dire. Merci de m'avoir donné la parole Olivier.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Félicitations et félicitation pour votre nouveau poste. Je sais que pour vous c'est le milieu de la nuit, mais je vous remercie de votre présence. Merci. Allez, vous allez vous préparer à aller travailler.

Nous allons traverser le Pacifique et nous allons parler à Andrew qui va nous parler de .VU pour Vanuatu.

Alors Andrew, j'espère que la connexion est bonne. On va parler de .VU.

ANDREW MOLIVURAE: Oui, bonjour Olivier, bonjour à tous.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Fantastique vous êtes là.

ANDREW MOLIVURAE: Je n'ai qu'une diapo. Je viens de l'équipe de gestion du ccTLD, mais je vais quand même parler de mon point de vue d'utilisateur.

Le .VU a été géré par l'ancien gouvernement. Depuis quelque temps, presque 20 ans. C'est juste un enregistrement simple. Donc il y a à peu près 10 ans, une loi a été mise en œuvre pour que le ccTLD soit réglementé.

La transition a pris quelques années, et en 2020 nous avons eu la séparation entre les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement. Aussi, de nouvelles réglementations ont été développées. Nous avons également un guide de gestion pour ce ccTLD.

Alors, nous avons à peu près 25 bureaux d'enregistrement cela inclut des bureaux d'enregistrement internationaux et ceux-ci peuvent enregistrer un nom dans notre espace.

Ce qu'on voit en ce moment, les prix sont encore élevés, vous pouvez acheter un .VU pour environ 85 \$ ce qui est assez cher pour les utilisateurs locaux. C'est un défi d'enregistrer un tel nom parce que c'est coûteux.

Donc il y a des réglementations qui fournissent les normes de gouvernance pour le .VU. Et, dans ce sens, il devrait y avoir certains examens, certaines révisions pour voir la perspective des utilisateurs finaux, savoir ce qui doit être changé, ce qui doit être rajouté.

Les services de résolution de conflit ne sont pas encore bien gérés et j'espère que cela va s'améliorer. Mais le premier changement à faire ce serait la structure, il faudrait restructurer les coûts pour l'enregistrement, dans tous les sens, localement et internationalement.

Voilà, j'espère que je n'ai pas dépassé mon temps.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Andrew. Je vois que le point commun entre les ccTLD c'est qu'ils sont administrés au niveau local, donc les réglementations suivent ce modèle pour chaque ccTLD. Donc les améliorations que nous voyons, que les utilisateurs veulent, seront peut-être différentes à travers le monde.

ANDREW MOLIVURAE: Oui, c'est correct. Nous avons les utilisateurs locaux qui ont l'opportunité de se plaindre vis-à-vis de l'équipe de gestion du ccTLD. Ce qu'il y a, à propos de cette réglementation aussi c'est que le serveur du DNS primaire doit être dans le pays. Voilà donc les sortes de choses qui sont dues à la gouvernance locale.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, la plupart des ccTLD ont été créés dans les années 90, l'infrastructure en générale n'était pas au niveau local à l'époque, elle était externe. Je ne sais même pas maintenant si c'est possible d'opérer un ccTLD et ne pas avoir l'infrastructure au niveau local, donc sur le territoire même. Je suis sûr que quelqu'un aura la réponse à cela. C'est une discussion que nous aurons après.

Maintenant nous allons passer à Marita, qui est dans un pays un peu plus froid, mais je suis sûr qu'elle est prête pour nous parler. Donc voilà, elle va nous parler du Canada.

MARITA MOLL:

Oui, bonjour Olivier, oui, c'est l'été ici, il ne fait pas froid. Ça va, heureusement.

Je suis là pour vous parler des noms de domaine .CA, à partir de CIRA, qui a son rôle depuis 2000.

C'est une organisation à but non lucratif et elle supervise les opérations. Il y a 12 membres élus. Il y a une petite supervision du Canada, du gouvernement et 3 millions de domaines.

Alors, il y a un processus NomCom qui trouve des candidats, avec des expertises différentes, comme nous le faisons à l'ICANN. Il y a un membre du conseil qui est élu et qui vient de la communauté des membres, donc c'est le choix des membres.

Je suis un membre du conseil pour une durée de 3 ans. Donc je suis assez familière avec la structure.

Mais je voudrais parler de mon point de vue et du point de vue d'un utilisateur. CIRA a une structure avec des membres, on peut se joindre en tant que membre et voter pour le conseil et gérer le conseil et rencontrer tous les membres. Donc c'est assez facile de communiquer.

Donc pour moi, je ne considérerais pas d'autres options, j'aime bien que mon nom de domaine m'identifie en tant que Canadienne et je dois montrer des preuves de la présence canadienne dans ce sens.

J'apprécie aussi que mes informations aussi soient privées. Ce système me sert très bien, je me sens protégée.

CIRA fait beaucoup de choses intéressantes dans l'espace public avec tous ses partenaires et différents acteurs, utilise des clefs pour router plus de circulation au niveau de l'internet sur le pays. Vous savez, chez nous, il nous arrive toujours des problèmes de juridictions, de textes de loi bien sûr. Donc, pour nous, ça se passe assez bien. C'est un peu similaire à ce que Sébastien disait tout à l'heure quand il parlait du .FR, les fonds, un certain montant d'argent est redonné à la communauté pour un fonds disons qui va directement à des associations caritatives...

[L'interprète s'excuse mais la connexion n'est pas très bonne].

Je dois faire un test parce que j'ai un problème de connexion d'internet. Voilà.

Donc CIRA, bien sûr, soutient le forum de la gouvernance de l'internet canadien. Il y a bien sûr des améliorations, vous en parlez, oui moi j'aimerais qu'il y ait plus de membres qui viennent de la communauté au conseil d'administration, comme on le fait à l'ICANN.

Je pense que CIRA, malgré tout, est bien géré et a poursuivi des services ou des projets d'intérêt public de façon régulière. Donc comme vous le voyez, il n'y a pas de drame, comme on dit.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Bon, tout va bien, merci. Non, j'ai oublié, il nous reste une période de temps pour les commentaires et questions. Nous allons passer donc la

parole à tous pour que vous puissiez nous faire part de vos commentaires et poser vos questions.

Je sais qu'il y a déjà plusieurs questions et commentaires qui ont été mis dans le chat.

Alors pour prendre la parole, il va falloir lever la main. Mais tout d'abord je voudrais passer la parole à Javier qui avait un commentaire. Certains d'entre vous le connaissent à l'At-Large, et maintenant je sais que ceux de la ccNSO le connaissent bien maintenant.

JAVIER RUA JOVET :

Oui, bonjour. Je suis très heureux d'être avec vous aujourd'hui. J'ai deux maisons, At-Large et la ccNSO.

Donc mes commentaires personnels ce serait que, on ne le dit pas assez dans la conversation, la ccNSO et le monde CC, les gouvernements de ces entités sont parfois privés, parfois publics, les autorités qui les régissent. Et ça, ça fait partie du modèle multipartite. Il y a une grande diversité que cela apporte. Et nous avons des entités privées qui protègent l'intérêt public, qui sont gérées de manière privée. C'est intéressant parce que c'est très différent au niveau des forces multilatérales, des gouvernements qui, parfois également, gèrent d'autres ccTLD.

Donc c'est intéressant au niveau de la gouvernance de l'internet. Et, comme l'ont dit Holly et d'autres personnes, il y a des entités non souveraines, comme Puerto Rico, et je suis portoricain. Nous avons notre propre présence sur l'internet, comme des égaux, c'est une

préservation d'identité et la possibilité de pouvoir s'asseoir autour de la table et de débattre. Donc ça montre bien à quel point le monde CC est divers. C'est comme At-Large en fait. Il y a des personnes qui viennent de gouvernements, d'autres qui viennent d'aspects commerciaux. Donc le GAC c'est uniquement les gouvernements par exemple, c'est beaucoup moins divers.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : J'ai noté qu'il y a des questions qui sont posées. Nous allons gérer ces questions. On a déjà répondu à certaines de ces questions sur le chat et je vois qu'il y a beaucoup de questions qui sont posées. Il y a des commentaires également qui sont intéressants.

Premier commentaire de Sven Echternach : pourquoi est-ce que ça coûte plus cher en Afrique pour inscrire ces domaines ? Et Barrack Otieno nous a expliqué que l'infrastructure coûte très cher en Afrique, dans certaines parties du monde également, donc les ccTLD représentent un petit peu les frais de l'infrastructure.

Chokri Ben Romdhane a posé la question : est-ce qu'il y a des juridictions locales qui requièrent aux institutions d'utiliser exclusivement le ccTLD local ? Moi je sais que cela existe dans certains endroits, je ne sais pas, peut-être qu'il y a des personnes qui pourront nous répondre.

Thuy Mai demande s'il y a des pays qui stipulent cela comme étant des ressources publiques et que les bureaux d'enregistrement ne sont pas propriétaires des noms de domaine. Ça c'est intéressant, est-ce que

vous êtes propriétaire ou locataire du nom de domaine. C'est une grande question. Si vous arrêtez de payer une année, qu'est-ce qu'il se passe ?

Autre commentaire de Lito Ibarra : au niveau conceptuel les ccTLD font partie de l'internet et devraient servir uniquement pour la communauté du pays, pour son développement.

Un autre commentaire qui vient de l'agenda de Tunis, de Bob Ochieng, c'est intéressant. Parce que... J'aimerais revenir vers Katrina pour parler de ces questions. Bob Ochieng disait : au paragraphe 63, les pays ne devraient pas participer aux décisions au sujet d'un autre pays, d'un autre ccTLD, il y a des intérêts légitimes d'exprimés par chaque pays, de manière diverse. Concernant les décisions affectant leur ccTLD, cela doit être respecté et géré par un cadre de référence et un mécanisme.

Moi j'avais l'impression que l'ICANN et les ccTLD, donc la ccNSO et le GAC avaient travaillé à un cadre de référence pour l'interprétation de cela. Donc je vais donner la parole à Katrina pour résumer un petit peu cela, en 1 minute, si Katrina peut reprendre la parole.

KATRINA SATAKI:

Ça peut prendre beaucoup plus d'une minute. C'est complexe, oui. Mais vous avez tout à fait raison, un autre pays n'a pas le droit d'interférer dans les affaires d'un ccTLD. La ccNSO, l'ALAC, l'ICANN n'ont pas non plus le droit d'interférer dans les affaires d'un ccTLD.

Lorsqu'on parle de cadre d'interprétation, il y a eu en effet un groupe de travail et il y a eu un rapport que l'on peut trouver en ligne. Donc n'hésitez pas à le lire.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, j'utilise ma souris un petit peu lentement, merci. Je m'étais mis en sourdine.

Donc je voulais qu'on ait le temps pour des questions. Vanda Scartezini demandait : est-ce qu'il y a des codes pays qui ont adopté RDAP ? Le nouveau protocole pour l'enregistrement des données et des annuaires, donc répondez à cela dans le chat.

Nous allons commencer avec Humberto Carrasco.

HUMBERTO CARRASCO: Merci beaucoup Olivier. Désolé d'utiliser l'espagnol, mais nous avons nos services d'interprétation et c'est plus facile à 5 h du matin pour moi de parler en espagnol qu'en anglais.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Donc oui, nous avons l'espagnol et le français que vous pouvez utiliser. Et vous n'avez pas à vous en excuser.

HUMBERTO CARRASCO: Donc, quelques points de clarification effectués par Patricio Poblete. Il y a eu des chiffres qui ont été donnés, et je dois clarifier cela parce que cette séance est enregistrée.

En 2020 il y avait 19 000 noms de domaine, une augmentation de 20 %.
Donc j'aimerais remercier Patricio de cette clarification parce que les informations doivent être fournies de manière très précise. Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Nous avons Alberto Soto ensuite. Merci Humberto et Patricio de ces précisions. Allez-y Alberto.

ALBERTO SOTO: Oui, merci. Pour rebondir sur ce qu'a dit Javier, je n'ai pas eu assez de temps pour parler des initiatives de NIC AR. Donc on se concentre sur les utilisateurs finaux, mais il y a une initiative qui s'appelle BLOCKCHAIN FEDERAL ARGENTINA, une plateforme multipartite, qui est ouverte, qui est participative pour toutes les industries pour le secteur académique, les universités, les autorités municipales, la société civile et ainsi de suite. C'est multipartite comme modèle avec le soutien de NIC Argentina. Et ça regroupe tous les intérêts et fournit, comme le système blockchain, on peut se reposer sur lui en toute confiance.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Alberto. C'est un projet intéressant. On est en train d'observer cela de très près. Nous allons passer à Pat Kane.

PAT KANE : Donc je suis en retard, je suis désolé d'être arrivé en retard. Donc j'ai raté certaines présentations, mais je voulais rebondir sur ce qu'ont dit Holly

et d'autres personnes, notamment le rapport de [inaudible] en ce qui concerne .CC.

En ce qui concerne les îles [Coco], j'aimerais attirer votre attention sur ce que dit Wikipédia. Ça, c'est des enregistrements de deuxième niveau et pas de ccTLD.

[L'interprète s'excuse nous avons une très mauvaise connexion pour cet intervenant]

Donc on a parlé d'exploitation sexuelle des enfants, et il y a eu un excellent travail qui a été effectué par certaines entités pour lutter contre ces abus. Et ce sont des données assez anciennes et nous travaillons pour lutter contre ces comportements néfastes. Et je pense que nous faisons un bon travail pour améliorer la situation.

Donc je suis prêt à répondre à d'autres questions sur ces points.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Pat. Donc j'ai noté qu'on avait beaucoup parlé de .CX. Sébastien Bachollet vous avez la parole.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Je reviens maintenant parce que je trouve que les échanges et les présentations des différents ccTLD par des utilisateurs finaux sont très, très intéressants. On voit effectivement qu'il y a une grande diversité et en même temps on voit des similarités.

Alors je sais qu'historiquement le .CA et le .FR sont managés ou organisés de manière très similaire, pas exactement la même mais de façon similaire et qu'il y a eu historiquement des échanges importants avec le .CA, mais c'est aussi vrai avec d'autres ccTLD.

Et je voulais profiter d'avoir pris la parole pour indiquer la présence de deux personnes ici, d'abord Lucien Castex qui a rejoint l'AFNIC il y a peu de temps et qui est en charge des relations publiques, pour faire court - il a un titre beaucoup plus long. Et puis mon ami Suliman [inaudible] qui est lui le président du comité international de l'AFNIC, du collège international et qui est un des représentants au conseil d'administration, comme je le suis aussi.

Et je voulais terminer par le fait que je pense que ce travail qui a commencé ici nécessite que nous continuions pour essayer de voir comment les utilisateurs finaux – et je sais que chaque ccTLD est indépendant – mais je pense nous pouvons nous entraider pour que la voix des utilisateurs finaux soit réellement entendue dans chacun des pays. Et donc l'expérience des uns et des autres, je n'utiliserais pas le terme de « la meilleure expérience » mais les expériences des autres peuvent être utiles pour chacun d'entre nous.

Merci pour cet échange et je suis sûr qu'il faut que nous le continuions.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Sébastien. C'est une question très importante, les utilisateurs finaux, en effet, les différents modèles que nous avons, nous

avons vu l'impact que cela peut avoir. Ça fonctionne avec différents modèles, donc ça c'est tout à fait positif.

Nous allons passer à Holly Raiche et nous allons ensuite être limités par le temps et moi j'ai souvent tendance à prendre trop de temps, mais ce n'est absolument pas possible aujourd'hui.

HOLLY RAICHE :

Oui, très rapidement j'aimerais dire merci à Pat pour son intervention. Je suis très heureuse de l'avoir entendu et qu'il ait parlé un petit peu des commentaires que j'avais effectués et je suis très contente que cela se règle et que l'on cherche des solutions. Donc j'en suis satisfaite, merci Pat.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Ensuite, Stephen Deerhake.

STEPHEN DEERHAKE:

Oui, merci. Je voudrais attirer l'attention de tous sur ce qu'a mentionné Katrina tout à l'heure, un document de 12 pages. Donc cela décrit le fait qu'à moins qu'il y ait vraiment des actes de mauvaise conduite d'un opérateur de ccTLD, il n'y a rien dans les politiques de l'ICANN qui pourrait supprimer ou donc pour échanger un opérateur A vers un opérateur B.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Stephen. Je pense qu'il y a aussi un lien pour une politique 1.5, 1,9 il me semble. Et là vous trouverez l'interprétation de ces politiques dans ce RFC. Katrina, vous avez un commentaire ? Comme vous voyez, vous parlez du manque d'application.

KATRINA SATAKI: Oui, vous le savez, comme je vous l'ai dit, on explique dans ce document RFC les grandes lignes. Comme vous le savez, c'est un rapport qui a été fait, qui fait 12 pages et qui explique beaucoup des aspects des termes qui sont utilisés dans ce document même et sur les politiques. Si vous êtes intéressés, lisez-le, bien entendu.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Katrina, depuis que ce document a été publié il y a quelques années, est-ce que ce document est suivi ? Il y a quand même des directives, ce ne sont pas des réglementations, mais des directives.

KATRINA SATAKI: Oui, ce ne sont pas des politiques, mais bon. Mais la ccNSO a complété son processus d'élaboration de politique et, encore une fois peut-être que Stephen peut en parler un peu plus, parce qu'il fait partie du groupe de travail.

STEPHEN DEERHAKE: Oui, le conseil d'administration de l'ICANN l'a reconnu donc, ce document est donc un peu suivi.

KATRINA SATAKI: Oui, il se réfère à ce rapport qui est utilisé et, si on suit ce document, la terminologie a été changée, nous parlons des gérants de ccTLD, des organisations qui mandatent. Encore une fois, on continue à travailler sur les documents liés aux politiques au sein de l'EPDP. Et on parle de la délégation, des transferts, et des mécanismes différents et les retraits. Stephen, si vous voulez faire des commentaires sur ce sujet, parler du rapport final...

STEPHEN DEERHAKE: Oui, Stephen, je suis directeur du groupe de travail de la ccNSO concerné. Nous avons fait les révisions des mécanismes. Au niveau des politiques que nous avons élaborées, d'ailleurs cela va passer en examen devant le conseil la semaine prochaine, on parle des ccTLD et de leur retrait. Et cela se produit, par exemple dans la République Tchèque, ce qui correspond à un des derniers exemples que nous avons et donc ça fait partie du cadre d'interprétation du groupe de travail il y a quelques années. C'est là où nous en sommes maintenant. Merci Katrina.

KATRINA SATAKI: À vous Olivier.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Stephen, merci Katrina. Je souris parce que vous avez parlé de la dernière séparation entre .CS qui va passer à .CZ et bien sûr, ce n'est pas si récent que ça, ça fait plus de 20 ans à peu près, donc ce n'est pas si récent.

KATRINA SATAKI: Oui, ce n'est pas le seul exemple, si vous lisez le rapport, vous verrez.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, je sais que dans l'histoire de l'internet les choses se sont produites très rapidement, donc des fois on a l'impression que ça s'est passé hier. Donc oui, en fait, dans le temps on voit bien que les choses ne se sont pas produites hier.

Nous allons continuer avec Barrack.

Et il y avait la lumière sur internet avant l'ICANN. Donc les choses se sont produites il y a longtemps.

STEPHEN DEERHAKE: Pour les ccTLD par exemple.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Barrack, vous avez la parole.

BARRACK OTIENO: Merci Olivier. Je voudrais faire deux ou trois commentaires de clôture. Je voudrais parler de l'évolution des ccTLD. C'est un sujet dont vous venez de parler.

Nous avons une approche de recherches focalisée, maintenant, et maintenant nous observons donc le point de vue global, mondial. On voit maintenant les choses comme des entreprises sociales ou d'affaires ou commerciales, à cause du rôle des opérateurs de registre, le rôle

qu'ils jouent pour transformer la vie des citoyens, que ce soit nationales ou autre.

La plupart des ccTLD sont dénotés comme NIC. Et donc, à mon avis, ils doivent montrer l'exemple, ils sont des centres d'information de réseaux. L'information conduit la société, l'information aide l'économie. Donc c'est une thématique critique qu'il faut observer du côté des utilisateurs finaux.

En Afrique, ce dont on parle dans les forums qui sont menés par ICANN et les associations de bureaux d'enregistrement africains, nous voulons établir un forum de DNS national pour amener la conversation plus près des gens, plus près de la communauté, et je pense que c'est la façon dont on doit fonctionner.

Je vous remercie beaucoup.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Barrack, c'est très intéressant. Bien sûr nous en sommes à la fin de cette séance et nous devons quand même parler des prochaines étapes. Le sujet que vous venez d'amener, le forum dont vous venez de parler, ça va nous aider à pouvoir avancer. Nous allons en parler un peu plus entre les réunions.

Une autre suggestion qui avait été faite par Sébastien est celle-ci : pour que la communauté At-Large des utilisateurs finaux communique entre eux entre maintenant et la prochaine réunion pour pouvoir coordonner à savoir comment les utilisateurs finaux peuvent participer plus au niveau des modèles... Attendez...

Je n'ai pas vu de modèle ici où les utilisateurs finaux ont été mis de côté. En fait, l'utilisateur c'est le consommateur, c'est le client. Donc pour que cela fonctionne pour l'industrie il faut que les consommateurs soient inclus.

Donc les choses se passent bien en général, mais comment est-ce que les utilisateurs finaux doivent être plus entendus ? C'est quelque chose sur lequel on doit se pencher. Peut-être qu'on pourra voir, comme la conversation entre les panélistes nous l'a montrée, et c'est bon d'avoir entendu parler chacun des modèles qu'ils ont dans leur pays.

Est-ce que quelqu'un d'autre de la ccNSO veut prendre la parole ? Katrina, c'est à vous.

KATRINA SATAKI:

Merci de nous avoir invités et j'espère que nous avons pu vous donner plus d'informations pour alimenter votre discussion.

Une des choses importantes que je voulais soulever ici, c'est à savoir que si vous voulez continuer cette conversation n'oubliez pas de réinviter les ccTLD.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Merci Katrina. Peut-être que vous pouvez marquer votre calendrier pour la prochaine réunion ICANN 72 ? Donc je ne dis pas : appelez, parce qu'on espère tout de même avoir une réunion en présentiel pour l'ICANN 72. Donc si c'est le cas, nous allons faire un suivi avec vous et ce

sera intéressant, à savoir ce qu'a fait l'ALAC depuis, quelle évolution nous aurons vue sur cette thématique.

Je remercie tout le monde, tous mes collègues. Et donc je voudrais repasser la parole à Hadia qui a organisé cette séance. Hadia, vous avez donc la parole.

HADIA ELMINIAMI:

Merci Olivier. Je voudrais remercier la ccNSO d'avoir été présente avec nous aujourd'hui et, vraiment, nous sommes impatients d'avoir plus de séances de ce type dans l'avenir. Celle-ci fut donc une introduction sur différentes structures, différents modèles. Et ce qui était bon, c'est que ça a été fait non seulement par la perspective de la ccNSO mais par rapport aux points de vue des utilisateurs finaux de l'At-Large.

Nous avons donc entendu des suggestions constructives pour pouvoir évoluer. Et, quand je parle d'évolution, je parle de l'inclusion des utilisateurs finaux de l'internet.

Et Sébastien a fait des suggestions dans ce sens, à savoir comment la voix des utilisateurs finaux puisse être entendue à travers des modèles comme CIRA où la communauté participe. Il y a aussi d'autres modèles qui font cela, Barack aussi a introduit l'idée d'avoir un forum du DNS national.

Peut-être aussi, ce que les utilisateurs recherchent c'est d'avoir une expérience sécurisée et on se focalise souvent sur les gTLD, mais il y a aussi les ccTLD. Donc il faut qu'on mette l'importance sur cela, il faut parler de la sécurité des utilisateurs en ligne.

Donc, je vous remercie encore une fois. Et nous sommes impatients d'entamer d'autres discussions dans ce sens. Peut-être que Holly, qui nous a proposé des problèmes venant des gouvernements, mais je pense qu'il y a aussi certains utilisateurs qui ne sont pas satisfaits aussi, comme les gouvernements, et il faudrait peut-être savoir pourquoi les gouvernements ou les utilisateurs ne sont pas satisfaits par rapport aux ccTLD. Donc c'est basé non seulement sur ce que Holly disait mais aussi sur le point de vue des utilisateurs.

Je repasse la parole à Olivier.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci pour vos commentaires Hadia, et je vais utiliser une minute pour lire le message d'Adam Peak sur le chat qui nous parle de Jörg Schweiger. Donc il a mis le lien avec l'interview avec ce PDG de DENIC. Donc vous pouvez suivre le lien et aller écouter cette interview.

Merci à tous. J'espère vous voir à la prochaine réunion et encore une fois, on espère se voir en présentiel bientôt.

Merci aux interprètes et merci d'avoir participé à cette réunion. Et tout s'est passé sans faille. Et je pense qu'il nous reste 20 secondes avant qu'on nous ferme la porte. Donc bonjour, bonsoir et bon après-midi où que vous soyez.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci Olivier d'avoir géré cette séance. Merci à tous. Au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]